

# Montigny

notre commune

LE JOURNAL - 421 - JUIN 2026



Villes et Villages Fleuris  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

VIVRE ENSEMBLE

PRÉSERVONS  
NOTRE CADRE  
DE VIE



Ville de  
**Montigny**  
Lès Cormeilles

# SOMMAIRE



**2 AMÉNAGEMENTS**

**4 > 5 RETOUR SUR**

*Retour sur les événements du mois de mai*

**6 > 9 DOSSIER**

*Cadre de vie*

**10 > 11 ACTUALITÉS**

*Tous au carnaval, retour sur le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance*

**12 ÇA BOUGE  
+ AGENDA**

**13 HISTOIRE**

*Il était une fois... le CMEJ*

**14 TRIBUNES**

**15 À SAVOIR**

**N°421 Juin 2026**

Montigny notre commune, journal d'informations municipales et locales de Montigny-lès-Cormeilles.

8, rue Alfred-de-Vigny 95370 Montigny-lès-Cormeilles Tél. : 01 39 31 38 20.

Mail : communication@ville-montigny95.fr

Directeur de la publication : Miloud Goul Rédactrice en chef : Claire Simiana

Rédaction : Delphine Boussam, Alexis Chartier, Noémie Fossey-Sergent, Jade Chauveau.

Photographies : Service Communication, Anthony Voisin

Exécution graphique : Amandine Girard - ag-graph@live.fr

Fabrication : imprimerie RAS 01 39 33 01 01 Tirage : 9800 exemplaires

## ACTUALITÉS



## AMÉNAGEMENTS



### QUARTIER RÉPUBLIQUE

Les travaux se poursuivent quartier de la république. L'avenue des Fauvettes, des Clairs Chênes ainsi que les allées Corot et Watteau sont au cœur de ces travaux, qui portent principalement sur deux volets essentiels : l'enfouissement des réseaux aériens et le remplacement d'une canalisation d'eaux usées.

Des travaux de réfection des trottoirs ont été réalisés aux abords du programme immobilier "Les hauts du Château". Cette opération vise à améliorer la sécurité et le confort des piétons, tout en modernisant les aménagements urbains autour du programme immobilier. Ces travaux s'inscrivent dans la dynamique d'aménagement et de valorisation de l'espace public engagée par la commune.



### QUARTIER DU VILLAGE



### Rappel : les chiens ne sont pas autorisés dans les parcs et squares publics

Il est rappelé aux propriétaires des chiens que leur animal, même tenu en laisse, est interdit dans les squares publics de la commune (ici sur la photo square Van-Gogh). Cette règle, en vigueur depuis plusieurs années, vise à garantir la sécurité, la tranquillité et la propreté de ces espaces destinés en priorité aux familles, aux enfants et aux promeneurs. Tout contrevenant s'expose à une amende forfaitaire de 35€, conformément au règlement municipal en vigueur.

Concernant le Parc Launay, les chiens sont aujourd'hui acceptés tenus en laisse dans le parc, mais interdits au sein de l'aire de jeux.



# Édito

**Miloud Goual,**  
votre maire

## Une ville qui avance avec ses habitants

À l'heure où les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et où les bouleversements climatiques deviennent une réalité concrète de notre quotidien, une certitude s'impose : une ville ne se résume pas à ses bâtiments, ses routes ou ses équipements. Une ville vit par celles et ceux qui la font respirer chaque jour.

Montigny est une ville agréable, familiale et solidaire. Une ville qui refuse la résignation et qui fait le choix d'agir. Agir pour améliorer le cadre de vie, préserver la nature en ville, transmettre aux générations futures une commune plus agréable et plus apaisée.

Depuis plusieurs années, nous avons engagé une transformation profonde de notre cadre de vie : plantation d'arbres, développement des espaces verts, création de la ferme pédagogique, préservation de la biodiversité, déploiement de l'éco-pâturage et bientôt le projet d'ouverture d'une ferme maraîchère. Derrière ces projets, il y a une conviction forte : la nature ne doit plus être une variable d'ajustement de l'aménagement urbain, elle doit redevenir une priorité.

Mais soyons lucides : aucune politique municipale ne peut réussir sans l'engagement collectif. Une ville propre, fleurie, accueillante et respectueuse de son environnement ne se décrète pas depuis un bureau. Elle se construit avec des habitants impliqués, des associations mobilisées, des agents municipaux engagés au quotidien et des bénévoles qui donnent de leur temps pour les autres.

À Montigny, cette énergie collective existe. Elle se voit dans nos quartiers, dans les jardins entretenus avec passion, dans les initiatives citoyennes, dans les événements associatifs, dans les écoles, dans les actions solidaires.

Le carnaval des écoles en est une belle illustration. Chaque année, il transforme nos rues en un moment de joie populaire et familiale. Derrière les costumes et les sourires, il y a surtout le travail remarquable des enseignants, des animateurs, des parents d'élèves, des associations et des agents de la Ville qui s'investissent pour les enfants.

Cette mobilisation collective est précieuse. Elle est même essentielle. Car une ville ne vaut que par l'attention que chacun porte à l'autre et à son environnement.

Plus que jamais, nous continuerons à défendre une ville humaine, écologique, dynamique et ambitieuse. Une ville qui avance sans renoncer à ce qu'elle est.

## RETOUR EN IMAGES



### Nuit des musées

La 21<sup>e</sup> édition de la Nuit européenne des musées s'est tenue le samedi 23 mai dernier. À cette occasion, le musée Jean-Noël Carpentier a ouvert ses portes en soirée, proposant au public un ciné-concert des professeurs de l'école municipale de musique et une exposition temporaire baptisée Totem.



### Commémoration du 8 mai

La cérémonie du 81<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de mai 1945 s'est déroulée le 8 mai dernier, place de la Libération, en présence de Miloud Goual, maire de la Commune, de Thibault Petit, conseiller municipal délégué aux cérémonies commémoratives, au patrimoine culturel et au musée, de nombreux élus, y compris du CMEJ. Les dons du sang et une trentaine d'élèves de la classe « Défense » au collègue Camille-Claudel ont également tenu à participer à ce devoir de mémoire.



### Bravo aux participants de la dictée

La maison des loisirs et de la culture (MLC) de Montigny a récompensé les 240 participants (du CP au CM2 et la classe d'alphabétisation) de son concours annuel d'orthographe, le 12 mai dernier, en présence notamment de Miloud Goual, le maire de la Ville, des élus de la majorité municipale et du député Emmanuel Maurel. Les trois premiers de chaque catégorie ont reçu une médaille et une récompense.

# RETOUR EN IMAGES



## Repas ethnique

À l'initiative des parents d'élèves, un chaleureux repas ethnique s'est tenu à l'école École Braque, réunissant familles, élèves et équipe éducative autour des saveurs du monde. Chaque famille a partagé une spécialité culinaire de son pays ou de sa région, offrant un véritable voyage gustatif et culturel. Miloud Goual, le maire de la ville et Anissa Bougeant, adjointe au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, étaient présents.



## Fête de la ludothèque

La ludothèque a célébré sa fête annuelle à la mi-mai dans une ambiance conviviale et festive. Petits et grands se sont retrouvés autour de nombreux jeux, animations et ateliers ludiques proposés tout au long de la journée.



Podium des CM2 : pour les filles Assiya, Naylee, Leyna (Braque), et les garçons Mehdi (Paul-Bert), Manouche (Van-Gogh), Nolann (Emile-Glay).



## Rencontre avec le maire

Miloud Goual a accueilli, en mai dernier, Claire et Antonin deux jeunes en service civique au club de hand du Paris, accompagné du président du club Sébastien Binet. L'objet de cette rencontre : une interview du maire à venir dans la newsletter du club.



## 1800 élèves au départ du cross des écoles

Le cross scolaire organisé par la ville au mois de mai a rassemblé de nombreux élèves dans une ambiance sportive et conviviale. Répartis par catégories d'âge, ils ont parcouru différents circuits sous les encouragements de leurs camarades et enseignants. Tous les participants sont repartis avec une médaille.



DOSSIER

## QUAND LA NATURE S'INVITE EN VILLE...

Pour donner de la couleur aux massifs de la Ville, 20 000 plantes annuelles et 15 000 bisannuelles sont plantées chaque année. Tous les jours, les agents des espaces verts entretiennent les fleurs et plantes qui décorent la commune. À Montigny, la question de la propreté est aussi une des priorités de la municipalité. Les équipes municipales œuvrent chaque jour pour assurer la propreté des quartiers. Chaque rue propre, chaque espace vert entretenu contribue à faire de la ville un lieu agréable à vivre pour tous. Ensemble, habitants, services municipaux et acteurs locaux, nous pouvons faire de Montigny-lès-Cormeilles une ville toujours plus propre, accueillante et respectueuse de son environnement.



# LA PROPRETÉ EN CHIFFRES



**342 000€**  
de budget de  
fonctionnement par an

**11 agents**  
municipaux sont en  
charge de la propreté  
de l'espace public

**45 km**   
sont parcourus chaque  
jour par le service

En 2025, les agents ont  
collecté sur la voirie :

- 2 tonnes de pneus
- 85 tonnes de végétaux
- 362,54 tonnes de déchets  
(sacs poubelles, dépôts sauvages...)
- 15 m<sup>3</sup> de déchets industriels et toxiques
- 8 m<sup>3</sup> de corps creux (azote, gaz, extincteurs)
- 55 000 sacs poubelles transparents
- 28 000 sacs poubelles noirs
- 500 sacs à containers



## Encombrants : on ne jette pas n'importe quoi n'importe où !

Il est essentiel de rappeler qu'il est interdit, pour la collecte des encombrants des particuliers, de déposer : des déchets d'équipements électriques et électroniques, gravats, cartons, produits chimiques (peinture, lasure...), tôles en fibrociment, pneumatiques, bonbonnes de gaz, vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres. **Vous devez, en revanche, les déposer à la déchetterie du Plessis- Bouchard, 12 rue Marcel Dassault.**



## QUESTIONS à Hafid Labassen

**Adjoint au maire en charge des  
travaux, de la voirie, des espaces verts, de  
l'éclairage public et de la propreté**

**MNC : la question environnementale est aujourd'hui  
au cœur des préoccupations. Quelle est votre priorité  
dans ce domaine ?**

**Hafid Labassen :** notre priorité est d'agir de manière concrète et visible pour améliorer le quotidien des habitants. Cela passe d'abord par la propreté urbaine, qui est un marqueur immédiat de la qualité de vie. J'en profite d'ailleurs pour remercier sincèrement les agents qui œuvrent tous les jours pour rendre notre ville plus agréable, plus propre et plus accueillante. Respecter scrupuleusement les calendriers de collecte, ne pas jeter de mégots de cigarettes par terre, déposer les débris dans les corbeilles publiques, ramasser les crottes de son chien sont des gestes simples. Apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge les bons comportements est très important. La propreté des espaces publics est vraiment l'affaire de tous.

**MNC : la "ville nature" est un concept de plus en  
plus présent. Comment se traduit-il concrètement ?**

**Hafid Labassen :** il s'agit de redonner toute sa place à la nature en milieu urbain. Cela passe par la création d'espaces verts, la plantation d'arbres, mais aussi par des initiatives comme les jardins partagés ou la réalisation de cours végétalisées dans les écoles. L'objectif est double : améliorer le cadre de vie et répondre aux enjeux climatiques, notamment en réduisant les îlots de chaleur.

**MNC : quelle est votre vision de la ville de demain ?**

**Hafid Labassen :** une ville plus propre, plus verte. Une ville où chacun se sent bien, en sécurité, et acteur de son environnement. C'est un travail de long terme, mais chaque action compte pour construire un cadre de vie durable et agréable.

## PROPRETÉ : QUI FAIT QUOI ?



**La Communauté d'Agglomération Val Paris**  
Elle garantit l'entretien, la propreté et le retrait des dépôts sauvages sur les voiries communautaires.



**La Ville de Montigny**  
Elle garantit l'entretien, la propreté et le retrait des dépôts sauvages sur les voiries communales.



**Le Syndicat Emeraude**  
Il collecte les déchets ménagers, les emballages, les papiers, les végétaux, le verre et les encombrants.

## Miloud Goual, élu Président du syndicat Emeraude



Le maire de Montigny-lès-Corbeilles, a été élu Président du Syndicat Emeraude. Cette élection marque une nouvelle étape pour l'élu val-d'oisien, déjà engagé dans les dossiers intercommunaux du territoire. À la tête du syndicat, il entend poursuivre les actions en faveur de la coopération entre les communes et du développement des services publics locaux.

# La ferme pédagogique souffle sa première bougie



Sept naissances ont eu lieu depuis l'ouverture de la ferme le 28 juin 2023.

## Un an déjà que la ferme pédagogique municipale a ouvert ses portes. Avec 51 000 visiteurs reçus en un an, elle poursuit son développement avec de nouveaux projets à venir.

En un an seulement, la ferme pédagogique de Montigny s'est imposée comme un lieu de détente et de loisirs précieux pour les Ignymontains. Installée sur 25 000 m<sup>2</sup>, elle accueille une soixantaine d'animaux – poules, poneys, canards, lapins, cochons d'Inde, moutons, cochons ou encore vaches – et séduit un public large. « 51 000 jeunes et adultes, de la ville et d'ailleurs, l'ont déjà visitée », se félicite Casimir Pierrot, adjoint au maire en charge de l'écologie, du développement durable et de la ferme pédagogique. « Ce lieu rencontre un véritable engouement auprès des habitants, notamment des familles et des écoles. La ferme pédagogique permet de sensibiliser les plus jeunes à la protection de l'environnement, au bien-être animal et à l'agriculture durable », ajoute-t-il.

Ouverte tous les jours, son succès tient sans doute en partie à sa programmation riche imaginée par son équipe de six personnes (deux animateurs, trois agents dédiés aux

soins des animaux et un responsable de site). Pensée comme un espace de sensibilisation à la nature et au bien-être animal, la ferme propose en effet des animations pédagogiques pour les groupes (et gratuites pour les structures ignymontaines) qui changent à chaque période de vacances : fabrication de pain, ateliers sensoriels, nourrissage des animaux, découverte des soins ou activités autour de l'écologie. Parmi celles qui rencontrent le plus de succès, le jardinage avec les seniors et les séances de nourrissage arrivent en tête.

Un enthousiasme qui a conduit la ville à envisager de nouvelles propositions. Parmi les prochaines nouveautés figurent l'organisation des goûters d'anniversaires pour les enfants à réserver sur le portail famille et le développement d'animations, autrefois réservées aux groupes, pour les particuliers Ignymontains. De quoi répondre aux envies des habitants !

## Le Café de la ferme

Chaque 1<sup>er</sup> samedi du mois, les habitants sont invités à partager un moment convivial avec les élus à la ferme pédagogique. Autour d'un café, ce rendez-vous permet d'échanger librement sur la vie de la commune, les projets en cours et les idées des habitants, dans un cadre chaleureux et accessible à tous. Un moment de proximité et de dialogue ouvert à chacun, à ne pas manquer ! Prochain rendez-vous le 6 juin à 10h.

### Horaires de la ferme pédagogique et de la maison de la nature (hors vacances scolaires) :

**lundi, jeudi et vendredi** : 9h-12h / 13h30-18h  
**mardi** : 13h30/18h  
**mercredi et samedi** : 10h/18h  
**dimanche** : 11h-16h

### Pendant les vacances de juillet-août :

**lundi, jeudi et vendredi** : 9h-12h / 13h30-18h  
**mardi** : 13h30/18h  
**mercredi et samedi** : 9h/18h  
**dimanche** : 11h-16h

## La ferme pédagogique met son fumier à disposition

Dans le cadre de sa démarche écoresponsable, la ferme pédagogique propose du fumier naturel issu de ses animaux (vaches, moutons, chèvres, etc.) à destination des particuliers et jardiniers amateurs.

### BON À SAVOIR :

→ **Apportez sac ou brouette pour en récupérer**

→ **Le fumier est disponible toute l'année selon les stocks.**



# 5 Règles de bon voisinage

**Une ville propre et agréable à vivre, c'est l'affaire de tous ! Tour d'horizon des règles de savoir-vivre pour rester en bons termes avec ses voisins et respecter le bien-être de tous.**



**1 → Ne pas brûler ses déchets verts ni les abandonner n'importe où**  
Brûler ses déchets verts est considéré comme une infraction au code de santé publique, passible d'une contravention de

3<sup>e</sup> classe, assortie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € (art. 131-13 du nouveau Code pénal). Cela génère de la fumée et peut provoquer un incendie. Les végétaux peuvent être jetés dans un composteur ou déposés à la déchèterie du Plessis-Boucharde. Les déchets verts sont collectés devant les pavillons tous les lundis matin (bac à sortir le dimanche soir) par le syndicat Emeraude.

**3 → Être responsable de son chien**  
Les propriétaires de chiens sont tenus d'une part de ramasser les déjections laissées dans les lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention de 68€ (art. R.634-2 du code pénal), au même titre qu'un dépôt sauvage sur la voie publique. D'autre part, la détention de chiens potentiellement dangereux est encadrée par la loi (n° 2008-582 du 20 juin 2008) qui impose un permis de détention délivré par le Maire. Les propriétaires de chiens encourrent 90 euros d'amende pour défaut de muselière et de laisse, non présentation du permis, et 1 500 euros pour un défaut de permis de détention après mise en demeure de l'autorité territoriale.

**2 → Arbres, haies... Des tailles et distances à respecter**  
Vous souhaitez planter un arbre dans votre jardin ou copropriété ? Très bien, la mairie vous y incite ! Néanmoins, un arbre qui mesurera plus de 2m de haut doit être planté à plus de 2m d'une clôture. Pour les plus petits arbres, la distance doit être de 50 centimètres au minimum.

Chaque propriétaire doit s'assurer que la hauteur des arbres ou arbustes plantés à moins de 2m de la limite de propriété n'excède pas les 2m. Il appartient aussi à chaque habitant de tailler ses haies et les branches qui avancent chez le voisin ou sur la voie publique (articles 671 et 673 du Code civil).

**→ Halte aux stationnements abusifs**

Certains habitants se garent dans la rue alors même qu'ils disposent d'une place de parking chez eux. Les détenteurs de parking privé doivent impérativement l'utiliser afin de ne pas « bloquer » une place sur l'espace public d'un parking.

**→ Travaux bruyants : des horaires à respecter**

Un arrêté préfectoral du 28 avril 2009 interdit tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, de jour comme de nuit. Les travaux bruyants momentanés ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h. En dehors de ces périodes, les nuisances sont passibles d'une amende de 68 euros.

4

5





Les inscriptions pour les festivités de l'été ouvriront à partir du lundi 22 juin.

Les habitants sont invités à s'inscrire rapidement sur l'espace Famille afin de participer aux différentes animations et activités proposées tout au long de la saison estivale.



## QUESTIONS à Anissa Bougeant

Adjointe au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires

**MNC : le 6 juin aura lieu le Carnaval et la Fête des enfants. C'est toujours un moment très attendu par les Ignymontains...**

**Anissa Bougeant :** cet événement est toujours très attendu par les familles est l'un des temps forts de notre ville. La Fête des enfants et le Carnaval sont avant tout des occasions de rassembler petits et grands autour de valeurs essentielles : le partage, la créativité et la convivialité.

Le Carnaval permet notamment aux enfants de laisser parler leur imagination à travers leurs déguisements, mais aussi à travers la réalisation des chars préparés avec beaucoup d'investissement dans les accueils de loisirs et les structures périscolaires. C'est un véritable travail collectif dont les enfants sont très fiers et qui contribue pleinement à la magie de cette journée.

Cette année encore, le programme sera très riche. Nous aurons un grand défilé costumé dans les rues de la ville, accompagné de musique.

À l'école Paul-Bert, il y aura également des jeux et des stands gourmands pour le plus grand plaisir des enfants ainsi que les spectacles préparés par les accueils de loisirs.

**MNC : un mot pour les familles ?**

**Anissa Bougeant :** j'invite toutes les familles à participer à cette belle journée. C'est un moment convivial, gratuit et ouvert à tous. Venez déguisés, laissez-vous porter par l'ambiance festive et profitez pleinement de ce moment avec vos enfants. Je tiens également à remercier chaleureusement toutes les associations impliquées dans cet événement, présentes depuis les premières réunions préparatoires organisées dès le mois de décembre, ainsi que nos seniors qui participent cette année encore à la création d'un char, et bien sûr l'ensemble des agents municipaux mobilisés pour faire de cette Fête des enfants une belle réussite.



## CARNAVAL 6 juin : déguisez-vous en famille !

Confettis, jets de poudre de couleurs, fanfares, défilé... Le traditionnel carnaval de Montigny-lès-Cormeilles s'annonce particulièrement festif ce samedi 6 juin.

Organisé par la commune depuis 2012, le Carnaval est un moment de fête, de rencontres et d'animations. Venez participer au cortège qui partira vers 13h30 de la rue Auguste-Renoir (parking Louis-David). À l'arrivée vers 14h45, place aux jeux et à la fête des enfants dans la cour de l'école Paul-Bert. Dès la fin du défilé, le terrain de l'école se transformera en une immense kermesse pourvue de stands de jeux, d'animations, de structures gonflables pour les petits et les grands. Tir à la carabine, initiation au tir à l'arc, atelier musique, stand du service municipal de la jeunesse, pêche aux canards, trampoline... De nombreuses autres animations seront proposées par les associations de parents d'élèves, les associations et services de la Ville. Les gourmands ne seront pas déçus puisqu'il est aussi prévu des stands de pop-corn, de crêpes, de gaufres, de gâteaux, de bonbons et de barbes à papa. A ne pas manquer !

CARNAVAL

### 3 temps forts

**13h** → rassemblement du cortège, rue Auguste-Renoir du côté de l'école Georges-Braque.

**13h30** → départ du cortège pour un parcours d'environ 1,5 km.

**14h45** → arrivée à l'école Paul-Bert. Animations et concours photo.

**18h** → fin de la fête



### A vos masques, prêts, partez !

Sortez loups, costumes et paillettes et participez en famille à notre grand concours de déguisement. **A l'arrivée du carnaval, vers 15h, à l'école Paul-Bert, un photographe de la Ville vous attendra pour immortaliser ce moment.** La règle est simple : venir déguisés

en famille, le thème est libre et la participation gratuite. Les trois familles qui remporteront le plus de « likes » sur les réseaux sociaux de la Ville seront valorisées par le biais d'une publication dans le magazine municipal de juillet-août et sur les réseaux sociaux ainsi que le site de la Ville. On compte sur votre participation !

## CLSPD : Montigny en 4<sup>ème</sup> position à l'échelle du département et 1<sup>ère</sup> de l'agglomération Val Parisis sur plusieurs indicateurs de sécurité

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui s'est tenu le 20 mai dernier à Montigny a réuni l'ensemble des acteurs mobilisés autour des enjeux de sécurité, de prévention et de tranquillité publique. Présidé par Miloud Goual, le maire de la commune, ce rendez-vous annuel a rassemblé le procureur de la république, Guirec Le Bras, le sous-préfet d'Argenteuil, Cyril Alavoine, le commissaire de la police nationale d'Ermont Olivier Keith, l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux, les forces de police, les associations ainsi que les partenaires institutionnels et sociaux. Cette réunion a permis de dresser un état des lieux de la situation locale en matière de sécurité et de prévention. Les indicateurs présentés ont confirmé une évolution positive de la situation dans la ville. Montigny-lès-Cormeilles se place aujourd'hui en 4<sup>ème</sup> position à l'échelle du département et 1<sup>ère</sup> de l'agglomération Val Parisis sur plusieurs indicateurs de sécurité. Lors de cette entrevue, le procureur de la République, Guirec Le Bras a rappelé les orientations de la politique pénale nationale : *"la lutte contre le narcotrafic organisé et la lutte contre toutes les formes de violences, notamment intrafamiliales"*.

Sur ce dernier sujet cher à la Ville, le procureur a indiqué qu'un nouveau dispositif visant à évincer les personnes auteures de violences conjugales allait bientôt être mis en place. Au cours de cette réunion, plusieurs thématiques majeures ont été abordées : la sécurité dans les quartiers, et notamment les travaux menés par les bailleurs, la prévention auprès des jeunes, les violences intrafamiliales, les incivilités et les formations auprès des professionnels. Les échanges ont permis de partager les constats du terrain et de renforcer la coopération entre les différents partenaires notamment dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le CLSPD a également mis en avant l'importance de la prévention et de l'accompagnement social, notamment à travers les actions menées auprès des familles, des établissements scolaires et des associations locales. Dalila Khorbi, l'adjointe au maire chargée de la sécurité et de la prévention spécialisée, a insisté sur la nécessité de maintenir un dialogue constant avec la population. *« Notre priorité est d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des habitants.*

*Le CLSPD est un outil essentiel pour coordonner nos actions et agir efficacement, notamment avec les bailleurs* », a-t-elle ajouté. Dernier exemple en date les travaux de sécurisation de la résidence des Sorbiers (SEQENS) inaugurés le 28 mai dernier. Ces travaux avaient été réclamés par la Ville depuis plusieurs années.



Miloud Goual, le maire de la commune, aux côtés notamment de Cyril Alavoine, le sous-préfet d'Argenteuil, de Guirec Le Bras, le procureur de la république et d'Olivier Keith, le commissaire de la police nationale d'Ermont.



### Une nouvelle caméra fixe déployée rue Simone-Veil

En lien avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, la ville place des caméras de vidéoprotection. Aujourd'hui : 58 caméras sont actives sur la Commune, 37 fixes et 7 nomades.

### Activités de la police municipale en 2025 :



**1916 appels**  
à l'accueil mutualisé



**609 interventions**  
sur la voie publique



**166 objets trouvés**



**178 mises en fourrières**



**182 opérations**  
tranquillité vacances



**18 opérations**  
communes PM/PN

## SAMEDI 6

› CARNAVAL ET FÊTE DES ENFANTS  
Rue Auguste-Renoir à partir de 13h  
puis école Paul-Bert, allée Watteau,  
à 14h30 (lire p. 10)

## SAMEDI 13

› CONCERT DE FIN D'ANNÉE DE  
L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE  
Centre culturel Picasso à 20h  
Entrée libre et gratuite

## DIMANCHE 21

› FÊTE DE LA MUSIQUE  
Hôtel-de-Ville, à 16h - Parvis Picasso, à 19h  
Entrée libre

## JUSQU'AU 21

› EXPOSITION « ENTRE RÊVE  
ET CAUCHEMAR »  
Ouverture les mercredis, samedis  
et dimanches de 15h à 18h.  
Espace Corot, Grande rue

## MARDI 23

› LA PRÉFECTURE À VOTRE ÉCOUTE  
Place Lucy, de 11h30 à 14h30

## JEUDI 25

› CONSEIL MUNICIPAL  
Hôtel-de-Ville à 19h  
Entrée libre

## DIMANCHE 28

› BROCANTE DE LA MLC  
Parvis Picasso de 9h à 18h  
Entrée libre

› CINÉ RELAX  
STAR WARS: THE MANDALORIAN  
AND GROGU  
Centre culturel Picasso, à 14h30  
Tarif : 4,60€

## VENDREDI 3 JUILLET

› COLLECTE DE DON DU SANG  
salle René-Char, de 14h à 19h  
rue Auguste-Renoir

## MARCHÉ DE L'EMPLOI

Montigny organise, le jeudi 11 juin prochain, le marché de l'emploi et de l'alternance, un rendez-vous incontournable pour les demandeurs d'emploi, les jeunes en quête d'une alternance. Ce salon se tiendra de 14h à 17h sur le parvis Picasso.

Il réunira de nombreux recruteurs, agences d'intérim, et structures d'accompagnement à l'emploi, avec des offres concrètes à la clé dans des secteurs variés : commerce, industrie, logistique, services à la personne, numérique, et bien d'autres.

**Jeudi 11 juin de 14h à 17h,  
Parvis Picasso.  
Entrée libre et gratuite.**

## ÇA BOUGE



## La Fête de la musique fera vibrer le Musée Jean-Noël Carpentier et le Parvis Picasso

**Le 21 juin prochain, la ville célébrera la Fête de la musique, entre musique classique au Musée Jean-Noël Carpentier et ambiance funk-disco sur le Parvis Picasso. Un rendez-vous festif et éclectique, à l'image de la programmation culturelle de l'année prochaine, qui sera dévoilée dans les prochaines semaines.**

À l'approche de l'été, la ville donne rendez-vous au public pour une Fête de la musique placée sous le signe du partage. Comme l'année dernière, elle se déroulera en deux temps et sur deux lieux ...

### Dès 16h, au Musée Jean-Noël Carpentier.

Pour ouvrir les festivités, les élèves et enseignants de l'École municipale de Musique proposeront plusieurs interventions musicales, reflet de la vitalité artistique locale et de la diversité des pratiques enseignées tout au long de l'année. Dans la grande salle du musée, la musique de chambre sera à l'honneur avec des ensembles à cordes, flûtes ou encore guitares. À l'extérieur, plusieurs formations de musiques actuelles se succéderont autour de répertoires jazz, rock ou pop. Un rendez-vous qui permettra au public de découvrir tout le talent et le travail mené par les professeurs et les élèves durant l'année écoulée.

### À partir de 19h sur le Parvis Picasso.

La fête se poursuivra ensuite sur le parvis Picasso pour une grande soirée aux couleurs funk et disco. Une scène extérieure accueillera d'abord des talents locaux accompagnés des musiciens du Studio du service Jeunesse. Puis, à 20h30, place au groupe Groovebusters ! Composé de 11 musiciens, le groupe excelle dans la musique live à travers un répertoire de grands classiques signés Aretha Franklin, James Brown, Stevie Wonder, Earth, Wind & Fire, Mickael Jackson mais aussi Bruno Mars... De quoi transformer le parvis en véritable piste de danse à ciel ouvert !

### Un avant-goût de la prochaine saison culturelle, qui s'annonce particulière- ment riche.

« Francis Huster est attendu en février avec l'adaptation théâtrale de la série à succès « En thérapie ». En avril, le public pourra aussi découvrir « Fin, fin et Fin », une pièce déléguée racontant l'histoire de trois amis partis pique-niquer durant la fin du monde ! Elle a été récompensée par le Molière 2026 de la meilleure comédie », annonce le service des affaires culturelles. Théâtre, concerts, humour et spectacles jeune public compléteront la programmation qui a été pensée pour tous les publics. Une saison qui confirme une nouvelle fois la volonté de la Ville de proposer une offre culturelle ambivalente, populaire et accessible.



# HISTOIRE

*Il était une fois...*

## LA CRÉATION DU CMEJ À MONTIGNY

**En France, l'idée de la création d'un conseil municipal constitué de jeunes, une instance qui réunirait des enfants de niveau primaire et collège, émane, après des ébauches dans les années 1960 et 1970.**

Le premier conseil voit le jour en 1979, dans une commune du Bas-Rhin. Depuis, ce sont plus de 2000 communes françaises qui possèdent un Conseil municipal des jeunes. Chacun d'entre eux fonctionne selon les règles impulsées par la commune, mais le rôle reste commun : initier la jeunesse à la vie politique et collecter les idées à l'initiative des enfants afin que ses derniers prennent part de façon active aux décisions afin d'agir pour la communauté.

Cérémonie d'investiture, 2023



**À Montigny-lès-Cormeilles, c'est en 2015 que le conseil municipal des enfants et des jeunes a vu le jour pour la première fois.**

Anciennement animé par le service municipal de la Jeunesse, il est repris en 2021 par le service dédié à l'enfance. Encadré par un agent référent, il permet, depuis sa création, à une quarantaine de jeunes élus d'être les acteurs de la vie municipale en contribuant aux actions locales. Un appel à candidatures est ainsi lancé dans toutes les écoles par le défunt maire Jean-Noël Carpentier. On y lit : « *Comprendre les rouages de la vie de la collectivité, s'engager, réfléchir et participer à une assemblée qui verra éclore ses projets de manière concrète, voilà la riche expérience qui attend les candidats. (...) Ayons confiance en notre jeunesse* ».



Première édition du CMEJ - 2015

**Leurs missions principales ?** Participer activement aux différents projets menés par l'équipe municipale, qui sont leurs collègues, trouver des idées afin d'améliorer le cadre de vie des ignymontains et ignymontaines et concrétiser des réalisations votées à Montigny. Les jeunes élus du CMEJ apprennent, au cours de leur mandat de deux ans, la citoyenneté de manière ludique, mais également l'investissement sur des projets à long terme. Le mandat d'élu leur permet de s'engager autour de trois grands thèmes principaux et trois commissions dédiées : « environnement et citoyenneté », « loisirs », et « solidarité, vivre ensemble ». Lors des précédents mandats, ils ont contribué à l'éclosion de plusieurs projets comme les bancs de l'amitié, l'exposition « les animaux en voie de disparition », le projet d'espace zen aux abords des écoles. Ils participent également à l'ensemble des cérémonies officielles et aux événements annuels de la commune comme le téléthon, la fête des enfants et la marche contre les violences faites aux femmes. Les mandats sont aussi marqués par des événements forts comme la visite de l'assemblée nationale, les rencontres avec les acteurs locaux et la prise de parole lors des cérémonies commémoratives.



Banc de l'amitié



Exposition animaux

→ Ces textes sont publiés sans modification et les propos sont développés sous la seule responsabilité de leur auteur.

## ■ Majorité municipale Ensemble pour Montigny

À Montigny, sécurité et prévention ne s'opposent pas : elles se complètent. C'est le sens du travail engagé depuis de nombreuses années par la municipalité et rappelé lors du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) du 20 mai dernier. Une ville apaisée se construit en accompagnant les situations de fragilité tout en garantissant le respect des règles communes.

Notre action repose sur un équilibre clair : accompagner les habitants au quotidien tout en rappelant que le respect de la loi et des règles communes est indispensable au vivre-ensemble.

Le contexte évolue et impose des réponses adaptées. Les forces de sécurité, notamment les policiers municipaux, sont aujourd'hui davantage exposées. Leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions est une nécessité, avec pragmatisme et au regard des réalités du terrain.

Mais la réponse ne peut être uniquement sécuritaire. Elle repose aussi sur la prévention, la présence de proximité et la reconquête des espaces publics. Face aux incivilités, les habitants doivent pouvoir retrouver des lieux de vie apaisés.

C'est dans cet esprit que la Ville agit avec les bailleurs sociaux et les partenaires institutionnels pour renforcer la sécurité des résidences : amélioration des accès, résidentialisation, vidéoprotection ou gestion partagée des espaces. Le projet de résidentialisation des Sorbiers est une illustration concrète du travail partenarial mené entre le bailleur, les services de l'État et la Ville.

Notre responsabilité est claire : poursuivre dans la durée une politique équilibrée, associant prévention, accompagnement et tranquillité publique. Car garantir la sécurité, c'est avant tout permettre à chacune et chacun de vivre sereinement dans son quartier, dans le respect des autres et des valeurs du vivre-ensemble.

Tous ces efforts collectifs contribuent chaque jour à faire de Montigny une ville plus apaisée où il fait bon vivre. Une ville où chacun doit pouvoir se sentir en sécurité et trouver pleinement sa place.

**Groupe de la majorité municipale  
Ensemble pour Montigny**

## ■ Groupe de l'opposition municipale Montigny pour Tous

Lors du conseil municipal du 30 avril, notre groupe Montigny pour Tous a voté contre le Compte financier unique 2025 et le budget primitif 2026. Ce vote n'est pas un vote d'opposition de principe. C'est un vote de responsabilité.

Les documents présentés confirment une situation financière préoccupante pour notre commune. Le Compte financier unique 2025 fait apparaître plusieurs signaux d'alerte : une épargne nette négative, une capacité de désendettement de 31 ans et une dette qui atteint désormais 38 millions d'euros.

Derrière ces chiffres, il y a une réalité très concrète : lorsque les marges financières diminuent, c'est la capacité de la Ville à investir, à entretenir les équipements publics, à améliorer le cadre de vie et à répondre aux besoins des habitants qui se trouve fragilisée.

Le budget primitif 2026 ne nous rassure pas davantage. Avec un taux d'épargne brute annoncé à seulement 1 %, la Ville dispose de très peu de marge pour financer durablement ses projets, faire face aux imprévus ou préparer l'avenir.

Nous ne pouvons pas faire comme si cette trajectoire était normale. Une commune doit pouvoir investir sans s'endetter excessivement, porter des projets sans mettre en difficulté ses finances, et garantir aux habitants une gestion claire, rigoureuse et transparente.

Notre rôle d'élus est d'alerter lorsque nous estimons que la situation l'exige. C'est aussi de demander des choix budgétaires plus lucides et mieux priorisés. La vraie question est désormais celle de l'avenir : dans quelles conditions Montigny-lès-Cormeilles abordera-t-elle les années 2027 et 2028 si aucune trajectoire financière plus solide n'est engagée dès aujourd'hui ?

Pour notre part, nous continuerons à défendre une gestion sérieuse, transparente et tournée vers l'intérêt des habitants.

**Groupe Montigny pour Tous**

## Etat Civil

### Naissances

Saul Gomes  
Islme Maamra  
Naïm Maamra  
Leyna Musselaya

### Mariage

Bavouidinsi Bob et Alves  
Mendes Maria

Imbongo Guy et  
Mesa Pemba Sikisa

### Décès

Ben Salah Choukri  
Bernard Michelle veuve Elot

Canale Marie épouse  
Ducerveau

Demange François  
Ferhi Redha  
Kazadi Tshilembakana

Lorret Claude  
Marquet Louise  
Millox Bernard

Neveu Andrée divorcée  
Daboval

Rosier Jacques

## A SAVOIR

### MEDIATHEQUE : OPERATION REVISIONS

La médiathèque de Montigny-lès-Cormeilles, située place de la Libération, étend ses horaires d'ouverture habituels jusqu'à 19h jusqu'au 14 juin prochain pour permettre aux lycéens de réviser le baccalauréat.

**Horaires : mardi, mercredi et vendredi : 14h - 19h  
mercredi et samedi : 10h - 19h**

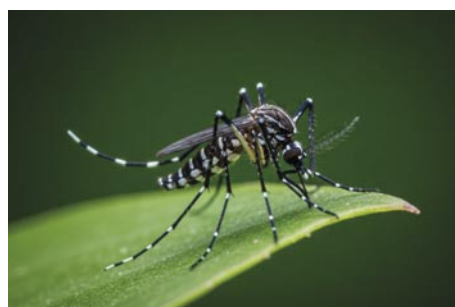
### PLAN CANICULE

En cas de fortes chaleurs, soyons attentifs aux autres en particulier aux personnes fragiles, en situation de handicap, de dépendance, âgées ou isolées. Si vous remarquez une personne en difficulté durant une période de canicule, prévenez les services d'urgences en cas de nécessité (15 SAMU, 18 pompiers). Il est également possible d'inscrire les personnes vulnérables sur le registre communal du plan canicule sur [montigny95.fr](http://montigny95.fr) (rubrique « mes démarches ») ou en contactant le Centre communal d'action sociale (CCAS) au 01 30 26 30 09.

### MOUSTIQUE TIGRE : COMMENT S'EN PRÉMUNIR

Le moustique tigre, vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou zika, est présent et actif en Ile-de-France. Afin de limiter sa propagation et le risque d'être piqué, chacun peut agir en éliminant les sources d'eau stagnante, en changeant régulièrement l'eau des fleurs, en vérifiant le bon écoulement des gouttières ou encore en couvrant les collecteurs d'eau de pluie.

**Plus d'infos : [www.iledefrance.ars.sante.fr](http://www.iledefrance.ars.sante.fr)**



### PHARMACIE DE GARDE AU MOIS DE MAI



#### Toutes les mises à jour sur [monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)

**DIMANCHE 7 JUIN : Pharmacie centrale**  
Dr Fournieret - 26 rue du Général Leclerc  
95320 Saint-Leu-La-Forêt - tél. 01 39 60 00 28

**DIMANCHE 14 JUIN : Pharmacie du centre**  
Dr Alais - 20 ter avenue Foch -  
95240 Cormeilles-en-Parisis - tél. 01 39 78 42 42

**DIMANCHE 21 JUIN : Pharmacie de la mairie**  
53 rue du Général Leclerc, 95320 Saint-Leu-la-Forêt  
tel : 01 34 50 81 87

**DIMANCHE 28 JUIN : Pharmacie de la Patte d'Oie**  
Dr Adjal - 147 boulevard Victor-Bordier 95370  
Montigny-lès-Cormeilles - tél. 01 34 50 81 87

### VACCINATION GRATUITE

Dans le cadre de sa politique de santé et de prévention, la Ville de Montigny organise des séances de vaccination publique, gratuites et ouvertes à tous les habitants. La prochaine aura lieu le mercredi 10 juin 2026, de 17h30 à 19h, au 13 bis rue Elsa-Triolet. Pensez à apporter votre carnet de santé ou de vaccination.

**Infos au 01 30 26 30 26.**

### Abonnez-vous à notre newsletter !

Vous souhaitez ne rien manquer des événements de la commune ? Vous n'êtes pas encore abonné(e) à la newsletter de la Ville ? Direction [montigny95.fr](http://montigny95.fr), renseignez simplement votre adresse e-mail tout en bas de la page d'accueil et cliquez sur « S'abonner ». Vous recevrez ainsi, un jeudi sur deux, l'essentiel de l'actualité ignymontaine et des idées de sortie.

## PRATIQUE

**MAIRIE** 14, rue Fortuné-Charlot  
- BP 90237 - 95370 Montigny-lès-  
Cormeilles (adresse postale).

**CENTRE ADMINISTRATIF PICASSO**  
3, avenue Aristide-Maillol,  
01 30 26 30 26.

## SERVICES TECHNIQUES ET D'URBANISME



Permanence urbanisme sur RDV le mardi de 14h à 19h.  
127, rue de la République, 01 30 26 30 26.  
(mail : [urbanisme@ville-montigny95.fr](mailto:urbanisme@ville-montigny95.fr))

Permanence logement sur RDV le mardi de 14h à 19h.  
127 rue de la République, 01 30 26 30 26.  
(mail : [logement@ville-montigny95.fr](mailto:logement@ville-montigny95.fr))

## PERMANENCES DES ÉLUS



**Permanence du Maire sur  
rendez-vous au 01 30 26 30 03.**

Les adjoints vous reçoivent sur  
rendez-vous, au 01 30 26 30 26  
ou sur [www.montigny95.fr](http://www.montigny95.fr) rubrique  
*Nous contacter* (bien préciser la  
question qui vous préoccupe).

21  
juin  
2026



Ville de  
Montigny  
Lès Corneilles



# Faites de la Musique

Scène en plein air

16h : Musée  
Jean-Noël Carpentier  
19h : Parvis Picasso

Plus d'infos sur  
[montigny95.fr](http://montigny95.fr)